



**MAIRIE  
DE  
TREGUNC**

**COMPTE  
ADMINISTRATIF  
DE LA VILLE 2015**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine –  
– VOISIN Valérie – TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre –  
DERVOUT Dominique - LE GAC Muriel – FLOCH ROUDAUT  
Rachel – DION Michel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia –  
ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie  
- LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita –  
JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny –  
BANDZWOLEK Brigitte – CANTIE René - SINQUIN DANIELOU  
Gisèle – CHARPENTIER Pascal – LE GUILLOU Marthe

Absent :

- Paul DADEN

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Yannick SELLIN à Valérie VOISIN

- Yoann GUYON à Fanny SALAUN

Date de convocation : 15 mars 2016

René CANTIE est nommé secrétaire de séance

Monsieur Le Maire présente le rapport d'analyse du compte administratif 2015 du budget général qui est arrêté de la manière suivante :

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : .....27

Section de fonctionnement :

Dépenses : 5 497 459,41 €

Recettes : 7 012 080,32 €

Soit un excédent de 1 514 620,91 €

Section d'investissement :

Dépenses : 3 904 669,88 €

Recettes : 2 713 889,33 €

Soit un déficit de 1 190 780,55 €

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur Le Maire ayant proposé de confier la présidence à Madame SCAER JANNEZ, Adjointe au Maire, quitte la salle. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix, adopte le compte administratif 2015 du budget principal de la ville.

Mesdames BANDZWOLEK, SINQUIN DANIELOU, LE GUILLOU et Messieurs CANTIE et CHARPENTIER s'abstiennent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Tregunc, le 23 mars 2016

LE MAIRE

Olivier BELLEC

